IMT Nuremberg Archives

H – 900

International Court of Justice

Gylkison

S.A. Volume la French

Notice.

Not to be published until presented before the tribunal in open court and then only that portion actually submitted as evidence.

Ne pas publier avant présentation devant le tribunal en audience publique et seulement la partie réellement versée au dossier.

Nicht zu veroeffentlichen vor Darlegung vor dem Gericht (Tribunal) in oeffentlicher Sitzung und dann nur jenen Teil, welcher tatsaechlich zur Beweisfuehrung uebermittelt wurde.

Не публиковать до того, как представлено на публичном заседании Трибунала и только ту часть, которая представлена в качестве доказательства.

H0900 - 0002

H0900 - 0003

I certify that none of the documents included herein have been denied by the Tribunal and that this document book has been examined with the prosecution in accordance with the ruling of the Tribunal dated 4 April 1940.

Je certife qu'aucun des documents ci-inclus n'a été contesté par le Tribunal, et que ce livre de documents a été examiné par le Ministére Public suivant les règles du Tribunal, en date du 4 Avril 1940.

Ich bestaetige, dass keine der hierin enthaltenen Dokumente vom Gerichtshof abgelehnt wurden und dass dieses Dokumentenbuch gemeinsam mit der Anklagevertretung durchgesehen wurde, in Uebereinstimmung mit der Entscheidung des Gerichtshofes vom 4. April 1940.

Signature of Counsel

Signature de l'Avocat

Unterschrift des Verteidigers.

[signature]

Vert d. Org. S.A.

H0900-0004

Document SA-132

SUPPLEMENT DE LA "DEUTSCHE TAGESZEITUNG"

Projets communistes de putsch à Berlin.

Cartes.

(Voir l'article dans la feuille principale de ce numéro)

Croquis 1.

Une place, située au centre de la ville (pour les grandes villes 3 à 4), à laquelle aboutissent 4 à 5 rues, servira de point de départ lors d'une action. Les ouvriers armés seront concentrés en plusieurs points, en dehors de la ville. De là ils seront transportés, par voiture ou camion, aux places choisies en empruntant deux des itinéraires prévus et, après avoir été débarqués à destination, ils occuperont immédiatement la ville entière par les 3 à 4 autres autres rues de départ.

Croquis 2.

Représente plus nettement cette action que le croquis 1; en bas et à droite le plan est établi à une échelle plus grande, pour les grandes villes. En ce qui concerne les grandes villes, la ville proprement dite sera occupée à la limite extérieure de la ceinture de ses faubourgs par des ouvriers armés, afin de protéger la ville contre des atta-

H0900 - 0005

Document SA-132

ques venant de l'extérieur. Les ouvriers des faubourgs situés vers la ville seront rassemblés sur ce cercle, comme le montre le croquis 2 en bas et à droite.

H0900 - 0006

Document S.A. 132.

Plan 3 avec explications.

Le plan 3 ci-dessus montre la disposition de ces forces a Berlin. Les places, situées au centre de la ville, qui y sont indiquees, sont les suivantes :

1. Am Halleschen Tor
2. Am Knie
3. Nettelbeckplatz
4. Am Koenigstor.

Les points de rassemblement sont :

a) Tempelhoferfeld
b) Jungfernheide
c) Friedrichshain
d) Weberwiese

Les ouvriers armés, rassemblés au Temperhoferfeld, seront transportés au Halleschen Tor.

Ceux de la Jungfernheide au Knie et a la Nettelbeck-platz.

Ceux du Friedrichshain et de la Weberwiese au Koenigs-tor.

H0900 – 0007

Document SA 132.

I - I Itinéraire des voitures occupées se dirigeant vers la place prevue.-

\+ Itinéraire de retour des voitures inoccupées, allant prendre d'autres ouvriers.

-------→ designe les rues, par lesquelles les ouvriers debarques occupent la ville.

H0900 – 0008

No 3

Document SA 137

Découverte d'une machine infernale

17 arrestations à Berlin et dans le Holstein

21 auteurs d'attentats à la bombe arrêtés !

Aveux partiels de l'un des principaux coupables.

Information contre les individus ayant déposé labombe.

l'Interrogatoire de 33 prévenus

La trame de l'Affaire devient de plus en plus claire

Un élève d'Altona également arrêté comme auteur d'un attentat à la bombe

---

L'organisation des"poseurs de bombes"est découverte

Les gens de l'organisation " Consul"

seize arrestations	: 8 arrestations de personnes dans le Holstein et de, 8 suspects à Berlin	: un nouvel attentat était préparé. La bombe toute prête est ent. les mains de la police

Le complot est découvert !

La police est sur la bonne voie !

Trois auteurs d'attentat à la bombe libérés.

Dans l'Allemagne du Nord les arrestations continuent

Les gros titres de la presse du jour à propos des attentats du Schlewig-Holstein.

H0900 - 0009

J. Neuhaeusler : " Croix et Croix gammée "

Editions de l'Eglise Catholique de Bavière I946, Ière partie

Note du Saint-Siège du I4 mai I934 ,

page I90

. . . . . .

Le Saint-Siège sait dans quelle mesure la liberté de décision est limitée en Allemagne par la pression qui pèse, pour des raisons économiques et des soucis pour l'existence sur les fonctionnaires, les employés, les ouvriers, les savants et même sur les professions précédemment libérales et sur présque tous les citoyens

H0900 - 0010

De : Gerd Ruehle " Le IIIº Reich " la 2ème année I934,p.2I4

.....Incorporation des associations de jeunes dans la Jeunesse Hitlériennes, prise en charge de l'organisation des auberges de jeunesse etc...) En décembre I933 la totalité des organisations des jeunesses évangéliques a été incorporée dans les Jeunesses Hitlériennes. Ce fut un progrès important.

H0900 - 0011

Annexe 2 a

C o p i e

du

Journal Officiel de Bavière et du Moniteur officiel de Bavière

2lème année — Munich, dimanche le 30 avril et lundi Ier Mai I933

Nr. 100 (deuxième feuille)

Publication du Ministère d'Etat pour l'enseignement et la culture du 26.4.I933. Nr. V 5822 au sujet de la création d'organisations d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur scientifique en Bavière.

. . . . . .

D e v o i r s

Par. 3 Les étudiants ont les devoirs suivants :

a) accomplissement des obligations qui reviennent aux étudiants des hautes écoles à l'égard du peuple, de l'Etat, et de l'Universsité allemande;

b) Représentation de l'ensemble des étudiants ;

c) Sauvegarde de l'administration autonome des étudiants ;

d) coopération à l'administration autonome de l'université, particulièrement ;

1. participation de représentants des étudiants aux délibérations du Sénat pour toutes les affaires à régler selon le statut des étudiants. Les représentants des étudiants ne sont pas liés à des directives et sont tenus au secret imposé par le réglement du Sénat.

2. Participation à la commission universitaire de discipline pour les étudiants.

e) Education des étudiants pour le Service militaire et pour l'incoproration dans la communauté du peuple par le service armé

.....

H0900 - 0012

et du travail et par l'éducation physique.

f) participation au maintien de la discipline et de l'ordre académique (les mesures particulières nécessitent l'assentiment du recteur) ;

H0900 – 0013

Extrait

Ordonnance concernant le statut
des Etudiants de Prusse
du I2 avril I933

. . . . . .

Devoirs

. . . . . .

4ème Partie. Les étudiants ont les devoirs suivants :

. . . . . .

c) Education des étudiants au service militaire et à l'incorporation dans la communauté du peuple par le service armé et du travail et par l'éducation physique

. . . . . .

H0900 – 0014

Extrait de : "ACADEMIA " revenue mensuelle du C.V. des Associations d'étudiants catholiques allemands. Cahier de février I934, Nr.10

Page 277 : l'Université et les Etudiants

. . . . . .

" Je prie tous les services de la DST (organisation des étudiants allemands)et de la NSDStB (Ligue des Etudiants Allemands Nationaux-Socialistes allemands) d'agir immédiatement, en vue d'amener une conception et une organisation du travail, selon le principe des S.A et d'étudier toute l'organisation de ce point de vue. Ce ne sont pas les grands Etats-majors, les cercles de collaborateurs et les discussions qui décident de la valeur du travail des étudiants, mais une attitude ayant un but précis, tenace et militaire, telle que nous l'avons appriso a l'école des S.A

H0900 – 0015

Extrait

de : " Das Archiv " Edition avril I936/Page 9

Début de l'éducation amicale des étudiants.

14.4.36

. . . . . .

Pour tenir compte de la nécessité d'une étroite collaboration entre les SA et le NSD StB (association des Etudiants nationaux socialiste allemands) il est établi ce qui suit : 1. Les membres des unités de l'Association des Etudiants nationaux socialistes allemands qui font partie de la SA restent en plus membres de la SA, mais sont toutefois exemptés du service SA pour la durée du service d'Etudiant dans l'Unité d'origine. Pendant la durée de ce congé, le membre de l'unité d'origine est autorisé à porter les vêtements de Service SA.
2. Après trois semestres de prestation de service dans l'unité d'origine l'étudiant retourne dans son unité SA. Le service fait dans l'unité d'origine équivaut au Service dans la SA et sera compté comme tel. 3. L'Association des Etudiants nationaux-socialistes s'engage de son côté en faisant intervenir les Fuehrer SA étudiants, à adapter au Service dans la SA la formation dans les unités d'origine, de telle sorte qu'on ait l'assurance que l'étudiant ne soit pas en retard sur les SA au point de vue du développement physique et de l'éducation idéologique. 4. Les chefs de Gau de l'Association des étudiants se joignent, suivant un ordre spécial, aux Etats-majors des groupes-SA afin de s'assurer une collaboration fructueuse.
5. L'association des étudiants nationaux-socialistes allemands nomme dans chacune des localités où se trouvent des écoles supérieures et spéciales un étudiant Fuehrer SA étudiant, afin de liquider toutes les questions générales locales. 6. L'Association des étudiants nationaux socialistes s'engage à s'employer pour que tous les étudiants allemands

H0900 – 0016

feuille II

(Suite de l'extrait de "Das Archiv " avril I936, page IO)

appartiennent à l'une des organisations du Parti, SA, SS, NSKK, HJ. On groupe tous les étudiants, suivant les nouvelles directives de l'Association des étudiants nationaux socialistes allemands, en amicales de chacune 30 hommes, et on les groupe suivant leur appartenance aux organisations du Parti. 7. Les Amicales formées de membres SA, seront rattachées comme troupes aux sections correspondantes des localités où se trouvent des écoles supérieures. On ne formera pas d'unités d'étudiants proprement dites au delà de l'effectif d'une "Trupps' Les étudiants peuvent à tout moment être admis dans les S.A s'ils remplissent les conditions voulues.

. . . . . .

H0900 – 0017

DOCUMENT SA No 153

C O P I E

Copie de UI 1163/34

Le Ministre de l'Intérieur du Reich

III 3447/3o.12

Berlin, NW 40, le 23.2.1934

Concerne : Service du travail obligatoire des étudiants

.....

H0900 - 0018

Document SA No 153.

E x t r a i t

2.

L'éxécution
du Service du travail obligatoire des
étudiants 1934.

. . . . . .

6) Celui qui est reclamé par une école supérieure SA pour suivre un cours de formation sportive pendant les vacances, sera mis en congé par le service du travail pendant ce temps. Il aura encore à accomplir 7 semaines de service du travail.

. . . . . .

Cachet : Secrétariat de l'Ecole Supérieure.
Technique Rhénane Westfalienne.

certifié conforme ;
signature illisible.
Haut Secrétaire Administratif.

H0900 – 0019

C O P I E - I56 - S.A

INSTITUT D'EDUCATION SUPERIEURE S.A MUNICH

Disposition

1. En Mai I934, tous les étudiants allemands, de la classe baccalauréat (Abitur) I933, sont pris en mains par l'Institut d'éducation supérieure SA pour y être formés corporellement et spirituellement dans l'esprit de la révolution nationale-socialiste, selon la disposition du Fuhrer du 9.9.I933.

2. Entrent en ligne de compte tous les étudiants allemands du sexe masculin de la classe baccalauréat I933, qu'ils soient ou non membres de la SA, ou candidats à cette organisation, et ceux qui ont exercé, pour des raisons quelconques, une profession entre l'examen au terme de l'enseignement secondaire et les études supérieures et ne se trouvent maintenant qu'en cours de la Ièr , 2ème ou 3ème semestre, alors qu'ils appartiennent à une classe antérieure.

3. Selon une disposition du 7.2.I934 le service SA (Service SS) est rendu obligatoire pour tous les étudiants allemands. En vertu de la disposition du commandement suprême SA F 69I4 du 27.3.I934, la prohibition des nouvelles inscriptions est levée pour les étudiants dans la période du 25.4. au 5.5. I934, moyennant quoi tous les étudiants, nouvellement immatriculés, se voient imposer l'obligation d'entrer dans la SA. L'inscription doit être faite aux bureaux locaux de la S.A (SS) jusqu'au plus tard le 5 mai I934. Elle n'est pas possible à l'institut d'éducation supérieure SA à Munich.

4. La poursuite des études est, pour tous les étudiants allemands et en vertu d'une ordonnance du Ministre de l'Intérieur

.....

H0900 - 0020

du Reich, subordonnée à partir du 5ème semestre (avec entrée en vigueur à Pâques 1935) à la possession d'un certificat régulier attestant le stage d'un an accompli à l'institut d'éducation supérieure SA.

5. En vertu d'un entretien avec le ministère de l'Intérieur du Reich et messieurs les recteurs, la nouvelle immatriculation ou le renouvellement des cartes pour les étudiants du sexe masculin de race aryenne et ressortissants du Reich allemand est au cours des Ier, 2ème, 3ème semestres, subordonnée à l'inscription à l'office d'éducation supérieure SA. L'attestation de cette inscription est portée par l'Institut d'éducation supérieure SA sur une carte ("Ausweis") brune, et l'immatriculation ou le renouvellement des cartes ne sont valables qu'à cette condition.

L'institut d'éducation supérieure SA fixe, en accord avec Messieurs les Recteurs,

H0900 – 0021

l'époque suivante pour l'inscription au service à l'Institut d'éducation supérieure S.A : du 20 avril du I2 mai I934, chaque jour de 9 à I2 heures, aux bureaux de l'Institut d'éducation supérieure S.A, Munich, Theresienstrasse 39/I.

Munich, le I6 avril I934

Le chef de l'Institut d'éducation supérieure S.A Munich

signé : Berger
Sturmführer

pour authentification

Munich, le 25.10.I945

Le recteur de l'Université

---

signé : U.U.

Inspecteur du gouvernement

Cachet : Authentification

Copie certifiée conforme
Munich, le 5 Décembre I945
Direction de la Police de Munich
Commissariat NORD

signé: Schneider

Frais : Rm 40

Cachet : Direction de la Police de Munich

-:-:-:-:-:-

Pour copie conforme
signé : Georg Boehm
avocat,
Défenseur de l'organisation SA

Nuremberg, le 5.6.46

H0900 - 0022

Document SA 159

Copie

Le Chef Suprême SA
Le Chef de l'Institut du Reich d'éducation supérieure SA

A. 2569 /34

Berlinn W 35, le 13 avril 1934
Firpitzufer 66.

Objet : Service obligatoire
Aux Instituts d'éducation supérieure SA.

A sa Magnificence
Monsieur le Recteur de l'Université technique

d'Aix la Chapelle

La Charte des étudiants allemands du 7.2.34 impose à ceux-ci le service dans la SA. En vertu du décrêt du Führer du 9 septembre 1933, il est procédé au cours des second et troisième semestres d'étude s à " la formation corporelle et intellectuelle des étudiants allemands élèves des écoles et universi techniques et professionnelles dans l'esprit des pionniers du mouvement par l instituts d'éducation supérieure SA ".

Le Ministère de l'Intérieur du Reich dans une lettre du 16 Mars 1934 adr sée aux Ministres de l' Enseignement des pays disposant d'universités et conc nant le moyen d'assurer la participation des étudiants aux manifestations de l'Institut d'éducation supérieures SA, les ainvités à faire savoir aux univers sités et aux étudiants dès le début du semestre d'été 1934, qu'à partir du semestre d'été 1935 l'assistance aux cours serait subordonnée à l'attestation de la pratique des exercices sportifs prescrits par l'Institut d'études supérieures SA.

Pour épargner des difficultés aux autorités interessées des Universités grandes écoles..... je vous prie, en vertu d'une entente avec le Ministère du Reich de l'Intérieur, de subordonner l'assistance aux cours aux deuxième et troisième trimestres d'études à l'inscription préalable à l'Institut d'éducation supérieure SA.....

Le Chef de l'Institut du Reich
d'éducation supérieure SA

signature
Chef de groupe

H0900 - 0023

Cachet : Secrétariat de l'école technique supérieure de Rhénanie-Westphalie à Aix-la-Chap elle.

copie conforme
signé : signature illisible
secrétaire supérieur d'administration

---

pour copie conforme :

signé : Georg Boehm
Avocat

Défenseur de l'Organisation SA

Nuremberg le 28.5.46

H0900 - 0024

Document SA 164

Copie d'un extrait de :

Gerd Ruehle , " Le troisième Reich", la première année, p. 147.

.....Mais c'était la formation des maîtres futurs qu'on avait placée au premier rang despréoccupations de l'Etat. Le Ministère prussien des Sciences, Arts et éducation populaire ordonna que le service SA et le service du travail fussent déclarés condition préalable de l'admission au second examen. En outre les maîtres présentant une constitution physique satisfaisante, jusqu'à 25 ans pour commencer, doivent être soumis à des exercices sportifs pendant 4 semaines chaque année.

---

pour copie conforme :

signé : Georg Boehm
avocat
défenseur de l'Organisation SA

Nuremberg le 28.5.46

H0900 - 0025

Document SA 165.

Extrait de :

Journal Officiel du Ministère d'Etat de la Bavière pour l'Instruction et les Beaux Arts.

1935 Page : 56

Statuts

pour les étudiants des Ecoles Supérieures pour la formation d'instituteurs.

§.1.

Admission.

.....

5. une attestation, certifiant que le requérant fait partie de la Jeunesse Hitlérienne de l'Association des Jeunes Filles Allemandes des S.A. ou des S.S.

.....

H0900 – 0026

Document SA 167.

Copie d'extraits

du calendrier des Hautes Ecoles W. S. 1936

.....

Dans le sens de nos exigences dans le domaine politique et au point de vue du caractère, il est encore exigé comme condition d'admission dans le " groupe de camaraderie " d'avoir fait ses preuves dans le service du Travail Obligatoire, dans la Jeunesse Hitlérienne, dans la " S.A" , la " S.S. " etc.... Tout membre dudit groupe doit appartenir en outre dans le semestre à un groupement educatif de la Ligue des Etudiants Nationaux- Socialistes

(unité d'origine ou amicale)

H0900-0027

Document SA 170 .

copie d'extraits

du Journal Officiel du Ministère d'Etat de la Bavière pour pour l'Instruction et les Beaux Arts.

Instruction du Ministère d'Etat pour l'Instruction et les Beaux-Arts du 29.7.37 No VIII 40490, concernant les indications devant figurer dans les bulletins scolaires. En l'espece indications concernant l'activité politique des eleves.

En vertu d'un Décret de Monsieur le Ministre du Reich et de la Prusse pour la science, l'éducation et l'instruction populaire, je décide par la présente qu'à l'avenir les bulletins scolaires ne doivent plus contenir d'observations concernant les actes politiques d'élèves des deux sexes (par exemple le fait qu'ils ont appartenu a la Jeunesse Hitlérienne) . Le fait d'appartenir au Parti National-Socialiste et à ses organisations reste bien entendu toujours un devoir d'honneur pour les élèves des deux sexes.

Nuremberg, le 28.5.46.

certifie conforme

signé Georges Boehm.

Avocat.

Défenseur de l'organisation "S.A."

H0900 - 0028

Document SA N° 172

Extrait de : H.B. GISEVIUS

"Bitterend" "Jusqu'à l'amère fin" Livre I

Editions Fretz et Wasmuth S.A. à ZURICH

Page 136 :

..... La loi qui a été publiée dans le premier élan comme particulièrement opportune et qui avait trait au "Rétablissement des fonctionnaires de métier", devient dans les mains de ses rédacteurs hâtifs, une loi d'exception contre les fonctionnaires, qui est souvent un objet de crainte.

NUREMBERG, le 6.6.46

Certifié conforme

signé : Georg BOEHM
Avocat

Défenseur de l'organisation SA

H0900-0029

Document SA 173

Extrait de : Commentaire sur la loi allemande des fonctionnaires par Schneider 1937, p. 66.

6. Service SA et SS

Il faut exiger du jeune fonctionnaire allemand qu'il soit membre de la SA ou de la SS, dans la mesure où son état physique le lui permet.

.....

H0900 – 0030

Document BA - 174.

Copie d'extraits du :

Calendrier des fonctioonaires (1939)

p. 5/147.

.....Par. 22 : le fonctionnaire commet un délit de service lorsqu'il enfreint par sa faute les obligations qui lui incombent (donc aussi à l'égard du NSDAP)

Si le fonctionnaire " doit à tout moment agir sans reserves pour l'Etat national-socialiste " et si cela " doit s'exprimer par son attitude toute entière", il ne peut accomplir ce devoir que par conviction intérieure, que s'il vit dans le national-socialisme. Mais il ne suffit pas pour cela qu'il s'occupe de l'idee et des exigences du national-socialisme de façon théorique et soit marqué extérieurement par certains principes. On ne devient national-socialiste que par ses actes. Seul, celui qui travaille pour le Parti, ses organisations et les groupements affiliés, se rend compte de l'effet de la renaissance nationale-socialiste.

Les possibilités d'action sont illimitées pour le fonctionnaire dans le domaine national-socialiste. Tout le monde n'est pas obligé actuellement d'être membre du parti et tout le monde ne peut pas l'être, quoique la chose

H0900 – 0031

doive etre exigee dans l'avenir.

Mais des aujourd'hui, l'effort vers ce but ne doit pas manquer. On pourra l'atteindre par un travail assidu.

.....

Quant au fonctionnaire jeune et robuste, il doit, en outre, faire partie avant tout d'un des organismes de combat national-socialiste, comme la SA, la SS, la NSKK, la NSFK au sein desquels est maintenue de la façon la plus fidèle l'attitude de l'époque des luttes et qui, à côté du profit intérieur, donnent au fonctionnaire sédentaire un équilibre sain et augmentent sa fraîcheur et sa capacité de travail.

.....

1 suite et fin.

H0900 - 0032

30

Document SA-175

Copie d'extraits de:

Pfundtner - Neubert: à propos de l'ordonnance du 28/2/1939 sur la formation préalable et les carrières des fonctionnaires allemands.

..... On peut enfin exiger de tout candidat à un poste de fonctionnaire qu'il soit membre du Parti ou de l'une de ses organisations. Car le fonctionnaire ne doit pas faire partie seulement de la SA ou de la SS, mais il lui faut aussi avoir été dans la jeunesse hitlérienne, le Fuehrer ayant rassemblé par la loi du 1er décembre 1936 (bulletin des lois du Reich I, p.993) la jeunesse allemande toute entière dans le but de lui donner dans la Jeunesse Hitlérienne une éducation physique, intellectuelle et morale dans l'esprit national-socialiste au service du peuple et de la communauté nationale, en plus de l'éducation reçue à la maison et à l'école.

.....

H0900 - 0033

Document SA-176

No.38-Date de la publication: 2 mars 1939.

Ordonnance

sur la préparation et les carrières des fonctionnaires allemands du 28 février 1939 .

.....

Par .2

Les candidats doivent être ou avoir été membres du Parti ou de l'un des ses organismes. Leur choix sera surtout déterminé par leur aptitude personnelle et leur caractère. Les travailleurs du Service du Travail et les soldats démobilisés avec honneur, (comp.Par 16, alinéa 1, et par.17 de l'ordonnance sur le service d'assistance pour les soldats et les travailleurs du Service du Travail, dans la rédaction du 29 décembre 1937. Bulletin des Lois du Reich I, p.1417) et les enfants des familles nombreuses ont la priorité. Aux candidats à un poste dans l'administration d'assistance s'appliquent les dispositions spéciales prises à cet effet.

.....

H0900 - 0034

33

Document SA 178

Extrait

de : " Das Archiv ", édition de septembre 1935/ page 875

Stagiaires de l'administration de l'Etat prussien en provenance uniquement des formations nationales-socialistes.

30.9.35

L'Admin istration d'Etat de la Prusse à fait connaitre qu'à l'avenir elle n'engagera comme stagiaires que des membres des " Jeunesses Hitlériennes" (premier et deuxième degrès) des SA, SS et NSKK appartenant au moins depuis un an à ces formations (Journal officiel du Reich N° 228 du 30.9.35).

---

certifié conforme
Georg Boehm

Avocat
Défenseur de l'Organisation SA

Nuremberg, 30 avril 1946

H0900 – 0035

Copie d'un article du "Calendrier des fonctionnaires" I939

En vertu du Parag 11 de l'ordonnance sur la préparation à la carrière de fonctionnaire allemand et à cette carrière elle-même du 28.2.I939 est ordonné ce qui suit concernant l'instruction et l'examen des candidats aux carrières de catégorie moyenne dans l'administration générale et intérieure.

. . . . . .

(3) il faut avant tout examiner avec soin le cas des candidats civils appartenant à un service d'Etat.

Ils doivent :

a) appartenir au NSDAP ou à une de ses organisations....

.....

H0900 - 0036

- I -

Ministère d'Etat de l'Intérieur.

Objet: Admission à l'instruction pratique pour le service supérieur de construction.

L'examen de requêtes des ingénieurs diplômés sortant de l'Université demandant à bénéficier de l'instruction pratique pour le service supérieur de construction, a montré qu'à plusieurs reprises, les candidats ne remplissent pas les conditions d'admission nécessaires. Est donc ordonné ce qui suit.....

.....

2) joindre aux requêtes :

.....

H0900 – 0037

feuille II

. . . . . .

. . . . . .

h) la preuve de l'appartenance à un des groupements nationaux

. . . . . .